

ATTESTATION DE GARANTIE 2022

(Loi du 02 Janvier 1970 – Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972)

SMABTP - 8 rue Louis Armand CS71201 - 75738 Paris Cedex 15

atteste qu'une garantie financière

au titre de l'activité de :	d'un montant de :
Syndic de copropriété	4 530 000 €

a été donnée par elle à :

MADININA SYNDIC, SARL
12/14 avenue Louis Domergue
97200 Fort-de-France

N° sociétaire : H71315S

N° contrat : 9910000 / 001 587162/3

représentée par :

Monsieur PLAISSY Stéphane – Gérant

A compter du : **01/01/2022 jusqu'au 31/12/2022**

Fait à Paris, le 22/11/2021

Le Garant

